

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**ARRETE MUNICIPAL 2023/91**

**Portant réglementation sur la circulation en agglomération.**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

**Vu** la demande formulée le mardi 21 mars 2023 par la société GEOTECHNIQUE PERPIGNAN, sise 170 rue du Traité de Rome 84918 AVIGNON, en vue d'effectuer des travaux de sondages géotechniques de type sondage pressiométrique, route d'Estagel à PEZILLA LA RIVIERE.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation au niveau de la route d'Estagel à PEZILLA LA RIVIERE durant ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1 :** Du lundi 27 au mardi 28 mars 2023, la route sera barrée au niveau du n°1 route d'Estagel.

Une déviation sera mise en place par les services municipaux par la RD614 et la RD1, suivant le plan ci-après.

La circulation des véhicules sera autorisée sur la portion de la route d'Estagel allant du Mas Conte à son croisement avec la RD1.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise durant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 22 mars 2023.



*Le Maire,*

*Jean-Paul BILLES.*

**Destinataire :**

**SOCIETE Géotechnique Perpignan : l.portejoie@geotechnique-sas.com**

ITINERAIRE DE DEVIATION

